

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Grand Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
23 octobre 2025

Date d'affichage :
23 octobre 2025

Nombre de délégués en exercice : 59

Délibération n° : 29102025 /6.6

Nombre de voix délibératives :
41

Membres titulaires présents : 40

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUSET, Sylvain CALS, Francis CESCATO, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GOBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC (pouvoir de Didier VALAX), Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 1

Didier VALAX (pouvoir à Alain OURLIAC).

Membres titulaires excusés : 18

Vincent COLOM, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Éric LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Modification intitulé de poste d'un emploi permanent déjà ouvert de catégorie A ou B à temps complet, filière administrative

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de renforcer au niveau de la gestion, la fonction ressources humaines par un poste de catégorie A ou B, à temps complet. Le Président précise par ailleurs que les missions dans les services évoluant il est nécessaire de s'adapter aux besoins selon les contraintes. Aussi, il propose au comité syndical de transformer un emploi permanent déjà ouvert et non pourvu (poste création d'un emploi permanent de catégorie A ou B à temps complet - Service Finance) afin de prendre en charge les différentes missions autour des ressources humaines mais également un rôle d'appui à la direction .

Le président propose au Comité syndical de se prononcer sur la modification de l'intitulé du poste permanent vacant de catégorie A ou B de la filière administrative. Le Président précise que le poste étant ouvert, les crédits sont inscrits au budget.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- **De modifier** l'intitulé du poste déjà ouvert et non pourvu d'un emploi de catégorie A ou de catégorie B à temps complet, filière administrative,

Monsieur le Président précise que les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget et que le tableau des effectifs sera mis en jour en conséquence suivant le grade sur lequel la personne sera recrutée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 29 octobre 2025

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Alain OURLIAC


